

PRÉFÈTE DE LA SEINE-MARITIME

Rouen, le 1 JAN. 2019

LA PRÉFÈTE

Monsieur le directeur,

Madame la présidente de la commission d'enquête a, le 10 décembre 2018, remis aux services de l'État des « questions et observations » qu'elle a récoltées pendant l'enquête publique dédiée au projet de parc éolien au large de Dieppe et du Tréport et qui, selon elle, relèvent de la compétence de l'État.

J'ai souhaité vous apporter des éléments d'information, dans un souci de transparence. Ces éléments, parfois de nature très technique, ont été validés par les services compétents de l'État, dont ceux de la DGEC que j'ai expressément saisis à cet effet.

En tout état de cause, je ne peux pas souscrire aux mots qui sont employés lorsqu'est abordée la diffusion de l'arrêté ministériel du 12 octobre publié le 6 novembre qui, selon la commission d'enquête, aurait jeté le discrédit sur l'enquête en cours.

Je vous prie de bien vouloir trouver en pièce jointe ces éléments, pour transmission à la commission d'enquête.

Mes services se tiennent bien entendu à votre entière disposition pour échanger sur des points que vous souhaiteriez éclaircir.

Je vous prie d'agréer, monsieur le directeur, l'expression de ma considération distinguée.



Fabienne BUCCIO

Monsieur le directeur du projet éolien  
en mer Dieppe – Le Tréport  
1 Quai de l'avenir  
Business Centre  
76200 DIEPPE